



Coupure gaz et relevés de compteur

Par **Nyan**, le **29/01/2014** à **09:21**

Bonjour à tous,

J'ai déménagé le 22/11/2013 de Toulouse pour aller vers Lyon. Lors de ce déménagement, j'avais initialement pris un rendez-vous avec EDF pour procéder à la coupure gaz mais mon propriétaire m'en a dissuadé me disant que ce n'était pas la peine, qu'il faisait sans à chaque fois et que le prochain locataire arriverait vite. En plus, le rendez vous était fixé au 23/11 alors que l'état des lieux était lui, fixé au 22/11 sachant que EDF ne pouvait pas avancer le premier et mon proprio ne voulait pas le reculer le second. Finalement j'ai accepté car EDF a bien voulu me résilier mon contrat.

Bref, l'état des lieux s'est déroulé mais maintenant je reçois plusieurs appels de EDF pour procéder à la coupure. En effet, mon contrat est clôt administrativement (je ne paie plus pour le logement de Toulouse) mais il est toujours à mon nom et ils n'ont pas voulu prendre mon relevé de compteur. Ils me demandent donc de procéder à la coupure afin de relever le compteur et de pouvoir faire l'ajustement.

J'ai envoyé un premier mail au proprio, leur demandant de les rappeler pour fixer un rendez-vous, sans réponse. Un mois plus tard, EDF m'a "forcé" à prendre un rendez-vous (sachant que je suis à Lyon et que le compteur est dans l'appartement). J'ai laissé un message vocal au propriétaire et j'ai renvoyé un email pour signifier la date du rendez-vous et demander de les rappeler si il souhaite l'annuler.

Ma question est: si jamais le relevé du compteur n'est pas le même que celui que le proprio m'a envoyé par mail (oui, car je n'ai pas l'exemplaire d'état des lieux de sortie vu qu'il était déjà dans le camion de déménagement... le propriétaire a le sien), dois-je payer? Et comment faire si le propriétaire ne va pas au rendez-vous et n'appelle pas? Dois-je envoyer un

recommandé?

Merci

Par **aliren27**, le **29/01/2014** à **09:34**

bonjour,
pourquoi n'avoir pas résilier votre abonnement ? Cela n'implique pas la coupure immédiate du gaz, surtout si un autre locataire arrive dans la foulée.....et cela aurait évité d'avoir toujours le contrat a votre nom.....donc, redevable des consommations et abonnement...
Donc, courrier RAR avec copie de l'EDL de sortie ou vous avez noté les relevés des différents compteurs...

Cordialement

Par **Nyan**, le **29/01/2014** à **09:50**

J'ai bien résilié l'abonnement chez EDF. C'est un mois plus tard qu'ils se sont rendus compte qu'en fait ils n'auraient pas du sans rendez-vous du technicien.

Donc mon abonnement est résilié mais je n'ai pas mon ajustement vu qu'ils ne veulent pas valider le numéro du compteur gaz sans visite. Je n'ai pas l'EDL de sortie mais juste un mail avec les relevés. Courrier à qui, EDF? Ils ne m'en n'ont pas du tout parlé pour régler le problème mais je pense qu'un mail avec les relevés ne peut pas être utilisé.

Par **Lag0**, le **29/01/2014** à **14:00**

Bonjour,

C'est étonnant cette situation...

Personnellement, à chaque changement de locataire, le sortant téléphone pour clore son abonnement en indiquant son relevé compteur, l'arrivant fait de même pour ouvrir l'abonnement en donnant aussi le relevé compteur et aucun agent ne se déplace.

Il faut dire que, jusque là, il s'agit toujours des fournisseurs historiques, soit GDF pour le gaz et EDF pour l'électricité, il semble donc qu'avec des fournisseur déréglementés comme dans votre cas (EDF pour le gaz) cela soit moins souple...

Par **Nyan**, le **29/01/2014** à **14:03**

Surtout que le problème vient du fait qu'il n'y a pas encore de locataire il me semble! Du coup pour EDF, le seul moyen est la coupure.

Et en effet, il pourrait y avoir un locataire, avec un autre fournisseur de gaz, dans ce cas je

vois mal comment faire!